

Paris, le 11 octobre 2017

Etiquetage : les Français veulent savoir ce qu'ils consomment !

Selon un sondage, 89% des Français souhaitent être informés de la présence de pesticides dans les produits alimentaires. Alors que la viticulture consomme 20% des pesticides utilisés en France, l'ANPAA réitère son appel en faveur d'un étiquetage des boissons alcoolisées permettant aux consommateurs de faire des choix informés.

Selon une étude publiée le 10 octobre et réalisée par l'IFOP pour le WWF France, 89% des Français souhaitent être informés de la présence ou non de pesticides dans les produits alimentaires (à travers un étiquetage). Pour 93% d'entre eux, la présence de pesticides dans leurs aliments impacte leur santé et 70% se disent prêts à changer leurs habitudes de consommation.

Pour l'ANPAA, ce sondage est un argument de plus en faveur d'un **alignement des règles d'étiquetage des boissons alcoolisées sur les boissons sans alcool**. Aujourd'hui en effet, il est impossible de connaître, non seulement la teneur en résidus de pesticides contenus dans le vin, la bière ou les spiritueux, mais aussi d'avoir la composition et l'apport nutritionnel de ces produits.

Dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, l'ANPAA s'est mobilisée et a soumis une proposition pour que les étiquettes des boissons alcoolisées comprennent les informations suivantes :

- **la composition dont la teneur en sulfites** : plus d'un million de Français dépassent la dose journalière admissible de sulfites « principalement en raison de la consommation de vin » qui représente 70 % de nos apports en sulfites ;
- **l'apport calorique** : un gramme d'alcool est plus calorique qu'un gramme de chocolat ;
- **la teneur en résidus de pesticides** : selon Générations futures, la [viticulture représente moins de 4% des terres cultivées, mais consomme 20% des pesticides](#) utilisés en France.

Cette [proposition](#) a reçu de nombreux soutiens et figure parmi les 15 propositions les plus votées (sur 145 au total)¹. Avec ce nouveau sondage, l'ANPAA espère être entendue afin que l'on respecte enfin le droit, légitime, des consommateurs à être informés.

Contact presse :

Myriam Savy, Responsable Communication & Plaidoyer
01 42 33 52 89 / 06 43 77 75 70
myriam.savy@anpaa.asso.fr

¹ <https://www.egalimentation.gouv.fr/projects/comment-rendre-l-information-plus-comprehensible-et-plus-lisible-pour-les-consommateurs/consultation/consultation-5/opinions/solutions/etiquetage-des-boissons-alcoolisees-informer-les-consommateurs-sur-leur-composition-1>

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa asso](https://www.facebook.com/anpaa.asso) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](https://www.facebook.com/anpaa.asso)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)